



5ème SALON DES METIERS D'ART Relais du Château de Neuville, GAMBAIS, 78 Les 24 et 25 NOVEMBRE 2018

REGLEMENT DU SALON

Article 1

Le salon se tiendra le Samedi 24 et le Dimanche 25 NOVEMBRE 2018 de 10h à 18h [au Château de NEUVILLE à GAMBAIS](#).

Le salon est organisé par l'association des « Artisans d'Art de la Haute Vallée de Chevreuse » (AAART) et soutenu par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Article 2

L'exposant s'engage à ne présenter que des œuvres originales lui appartenant. La revente est interdite. Seuls les exposants professionnels des métiers d'art seront admis. Le comité de sélection se réunira la première semaine de septembre (en cas de non sélection vos chèques vous seront restitués par courrier postal). Les exposants doivent retourner le dossier de candidature complet ainsi **avant le 30 Aout 2018** par mail à l'adresse suivant : contact@aaart-valleedechevreuse.fr ou par courrier à :

- Flavie NEPOMIASTCHY, présidente : flavie_nepomiastchy@hotmail.com
132 route des charmes, 78320 Lévis Saint Nom

Montant de l'inscription :

En intérieur : 155 euros en 2 chèques ; un chèque de 55€ encaissé à la sélection de l'artisan et un chèque de 100 € encaissé un mois avant le début de la manifestation.

En extérieur : 100 € en 2 chèques de 50€ le premier encaissé à la sélection de l'artisan et le second **un** mois avant le début de la manifestation.

En cas d'annulation de votre participation après le 26/10/18, votre règlement ne sera pas restitué.

Un stand représente environ 3 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur au minimum (les dimensions des emplacements varient selon les salles). Chaque artisan doit prévoir son matériel d'installation sauf grilles et chaises en intérieur et barnum en extérieur.

Article 3

Tous les stands intérieurs sont situés dans les bâtiments du Relais du Chateau, leurs agencements sont variables. Merci d'en tenir compte lors de votre inscription d'où l'intérêt de nous fournir le maximum d'informations [concernant l'agencement de votre stand](#) sur la fiche d'inscription.

Si aucune précision n'est apportée, la configuration du stand proposée par l'association, ne pourra être discutée le jour de l'installation. Chaque artisan doit prévoir son matériel d'exposition (socles, spots, tissus, décoration...) ainsi que des rallonges électriques d'au moins **5 mètres**.

Nous vous demandons un effort tout particulier sur la présentation de votre stand.

Si nécessité de grilles nous le demander.

Dates et horaires d'installation des exposants :

vendredi 23 NOVEMBRE 2018 entre 14H et 18H
et le samedi 24 NOVEMBRE 2018 DE 8H A 10H

Article 4

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité civile, fiscale, pénale ou administrative. Une **assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour tous les exposants**. Les exposants sont responsables pour eux-mêmes de tout dommage causé aux installations, équipement et bâtiment mis à leur disposition pendant l'événement. L'association des Artisans d'Art de la Haute Vallée de Chevreuse dégage sa responsabilité pour tout dommage survenant sur un stand non gardé pendant les heures d'ouverture au public ou due à la négligence d'un exposant. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'exposition en cas de force majeure sans que les exposants ne prétendent à une quelconque indemnité.

Article 5

La publicité (journaux, radios locales, affiches, courrier électronique...) sera assurée par l'AAART et ses partenaires.

- affiches A4 : 500 ex. dépliants : 15000 ex. Invitations : 2800 ex.

- un publipostage dans toutes les villes environnantes

Les exposants s'engagent, dans la mesure du possible, à utiliser le matériel de communication mis à disposition pour leur propre communication sur leur fichier clients.

Article 6

Concernant la restauration : les déjeuners du samedi et du dimanche seront partagés entre tous les exposants pour un moment convivial. Chacun peut prévoir une spécialité de sa région.

Un peu plus d'une trentaine d'artisans d'art seront présents lors de la manifestation.

Le **vernissage aura lieu le samedi à 12H**.

L'accès à l'exposition pour les exposants sera ouvert à partir de 8h le samedi et 9h30 le dimanche.

Les salles seront fermées de 20H à 8H le vendredi soir/samedi matin et de 19H30 à 9H le samedi soir/dimanche matin.

Le démontage des stands se fera le dimanche au soir **à partir de 18h et pas avant**.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez joindre :

- Flavie NEPOMIASTCHY, présidente : flavie_nepomiastchy@hotmail.com

Article 7

Le fait de participer au Salon des Métiers d'art de Gambais implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Un exemplaire est à conserver, l'autre à retourner signé avec la fiche d'inscription.

L'artisan autorise l'AAART à utiliser ces photos pour la promotion de l'événement, **sans demander de droit à l'image**.

Date

Signature

DOSSIER D'INSCRIPTION

à retourner à :

Flavie NEPOMIASTCHY, 132 route des charmes, 78320 Levis st nom

OU

: contact@aaart-valleedechevreuse.fr

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- 1 attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'année en cours
- 1 photocopie de votre bordereau URSSAF ou autre justificatif de votre statut
- 2 chèques : un de 100€ et un de 55€ (stand en intérieur) ou deux de 50€ (stand en extérieur) libellés à l'ordre de : Association des Artisans d'Art : AAART
- un exemplaire du règlement daté et signé.
- si vous n'avez pas de site au moins 8 photos représentatives de ce que vous exposerez.

Envoyer par mail une photo représentative de vos créations (en très bonne résolution : supérieure à 1MO) pour le flyer et le site du salon, à l'adresse suivante : contact@aaart-valleedechevreuse.fr

AAArt Association des Artisans d'art de la Haute Vallée de Chevreuse
Association loi 1901 Mairie 22 rue de la Libération 78830 BONNELLES